



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
28/03/2025	28/03/2025	En exercice	9
		Présents	7
		Votants	9

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame la 1^{ère} Adjointe, Fabienne QUIÉVREUX, Madame le Maire étant empêchée.

Étaient présents : Madame la 1^{ère} Adjointe, Fabienne QUIÉVREUX et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI.

Étaient excusés : Madame le Maire, Martine CESARI et Véronique LE GUILLOUX.

Avait donné pouvoir : Martine CESARI à Sophie JARDINOT et Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

04-2025-03 Vote des taux d'imposition 2025

L'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et les fixe ainsi :

- **Taxe foncière bâti : 29.88%**
- **Taxe foncière non bâti : 28.18%**
- **Taxe d'habitation : 6.77%**

Pour le Maire empêché,
Madame le Maire,

la 1^{ère} Adjointe

Fabienne QUIÉVREUX

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le **16 AVR. 2025**
- et de sa publication le **16 AVR. 2025**

Pour le Maire empêché,
Madame le Maire,

la 1^{ère} Adjointe

Fabienne QUIÉVREUX

Martine CESARI.